L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Nouvelle-Orléans.

PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE 4 NOVEMBRE 1838.

EVENEMENT AFFREUX !!

Le Mire, officier au service de Louisville, rapporte qu'il a rencontré à St. Etienne, le batteau à vapeur Général Brown, qui avait eu un boulleau crevé. Le capitaine, le pilote, un des ingénieurs et trente autres personnes ont péri dans cette catastrophe !! Mais n'avons pas besoin d'autres détails.

Nous apprenons avec plaisir que le batteau à vapeur Orléanais a coulé au-dessous de Bâton-Rouge.

COUR CRIMINELLE.

Procès contre Jeremy McGuffie.

L'annonce de cette cause avait attiré hier matin une affluence considérable à la Cour Criminelle. Mais l'avocat-général Grimball ayant déclaré qu'il n'était pas sur l'indictment en particulier, mais l'affaire en général politiques ont été également trompées. Les avocats de Johnson et de Davis ont demandé la renvoi de la cause à une époque suffisamment éloignée pour qu'il leur fut possible de faire venir de New-York des pièces auxquelles ils ont jugé utile de référer dans leurs plaidoyers. Le parti politique y ayant consenti, la cour a adopté les motifs des défendeurs et a renvoyé l'appel à la cause au deuxième lundi de Janvier prochain.

Voici les motifs sur lesquels les défenseurs des accusés Johnson et Davis ont fondé leur demande en renvoi.

Il paraît que d'après plusieurs affidavits maintenant produits à la hâte, ils sont parvenus à découvrir que le jugement Wm. Smith, l'un des complices, qui est devenu témoin de l'Etat, n'est aucun compatible du crime du vol avec effraction à New-York ; qu'il a été jugé et condamné, quelque soit un autre nom, et qu'il a subi la peine d'emprisonnement plus en quelque temps.

Les défenseurs jugent d'obliger s'il est possible, ces témoins aussi suspects, ne pouvaient cependant la faire, aux termes de la loi, qu'en produisant en Cour toutes les pièces du procès et le jugement porté contre le dit Smith, et c'est afin d'avoir le temps de faire venir ces documents essentiels qu'ils vont demandé et obtenu le renvoi de la cause.

Les défenseurs jettent d'obliger s'il est possible, ces témoins aussi suspects, ne pouvaient cependant la faire, aux termes de la loi, qu'en produisant en Cour toutes les pièces du procès et le jugement porté contre le dit Smith, et c'est afin d'avoir le temps de faire venir ces documents essentiels qu'ils vont demandé et obtenu le renvoi de la cause.

La femme Ann Doyle, dont le défendeur, M. Brown, aurait voulu prononcer le procès sans désemparer, partage le sort de son co-accusée, la Cour n'ayant pas jugé à propos de scinder l'affaire.

CONCORDE.—Le congrès des Etats-Unis doit s'assembler lundi prochain, et déjà nous avons appris l'arrivée à Washington de plusieurs membres, entre autres de Mr. Johnson, l'un de nos représentants. Il est à présumer que tous nouveaux le message du président dimanche de la semaine prochaine.

Le collecteur de la douane de New-York a expédié un câtre, avec des vivres, pour trouver vers les bancs de Terre-Neuve, afin d'aller porter secours au navire à vapeur Liverpool, parti d'Angleterre depuis le 20 octobre, et sur lequel on est disposé un cas vérus-hippodrome. Aucune nouvelle depuis qu'il est sorti du port, et lorsque nous avons été informés, il était plus que probable qu'il périrait tous.

Pas un seul homme du côté canadien ne s'est joint aux patriotes !

On lit en qui suit dans le Courrier de Montréal :

Quarante-deux prisonniers ont été amenés hier par le Princess Victoria, sous une escorte des grades, et le nombre des insurgés en prison s'élève maintenant à plus de 600. Nous espérons que l'on se prépare à disposer de ce ramas de traîtres ! Si l'on prend pour base la conduite envers eux, le principe de "justice aux coupables comme ceux dont être, il n'y a pas dans le nombre de ceux qui ont été pris en état de révolte un seul qui mérite pour peu qu'il sache distinguer sa main droite de sa main gauche, qui n'ait une parfaite connaissance de l'horrible iniquité de l'entreprise et qui par conséquent ne mérite d'être traité avec toute la sévérité des lois. Il ne convient d'admettre de la part de ceux dont le crime peut être prouvé, aucune excuse tendre sur une prétendue ignorance ou sur la compulsion.

Quel horrible langage dans la bouche d'un journaliste !

ENCORE LE MONOPOLE

La tentative faite par la banque des Etats-Unis d'accaparer tout le commerce du coton de ce pays, a produit des effets, que nous n'avions pas prévus, il est vrai, mais qui ne pouvaient échapper aux personnes qui sont, mieux que nous, au fait des petits détails du commerce et qui ont l'habitude des conséquences naturelles de certaines opérations de finances et de commerce. Les négociants du Mississipi, alarmés de la perte de leurs affaires dont ils menaçait la conduite de la banque des Etats-Unis, ont naturellement cherché quelque moyen d'éloigner cette calamité, et certes ils n'en connaissaient aucun plus sûr que celui de demander l'assistance de leur gouvernement anglais, n'a pas pu se garantir de l'infection. L'insurrection s'y est étendue et la pourriture rencontre entre les insurgés et les loyalistes a eu lieu à Prescott, ainsi que nous l'avons déjà annoncé. A cet égard, nous n'avons pas assez de données positives pour en tirer des conclusions tant soit peu raisonnables. Les nouvelles insignifiantes ne nous manquent pas, chaque journal du Canada ou même du Nord, se croit obligé de faire la sienne, sauf à être réduit à se contredire. Pour nous, qui suivons attentivement le fil des événements à mesure qu'il se déroule, nous tenons à ne pas égarer l'opinion du public et lorsque nous avons lieu de soupçonner l'exactitude ou la probabilité de nos renseignements, nous préférons nous taire et attendre.

Voici cependant sur le combat de Prescott, quelques détails que nous empruntons aux journaux du Nord en date du 31 de ce mois.

Du côté des patriotes, les tués et les blessés sont comme suit :

Charles Brown, de Brownsville, fils du juge Brown ; un pas dans le corps, et l'un dans la tête, l'autre dans la poitrine.

Daniel George, de Lyme, supposé tué.

Monroe Wheelock, blessé.

Robert Dunton, supposé tué.

Le Dr. Troughridge dit que lorsqu'il sortit d'Ogdensburgh dans la soirée du 14, des troupes patriotes occupaient le moulin à vent et les édifices en pierre adjacents. Les insurgés pouvaient être au nombre de cent cinquante ; que sur leurs derrières, se trouvait une troupe considérable d'Anglais ; les bateaux armés anglais à Prescott, et ceux qui montaient ou descendaient le fleuve interceptaient toute communication avec le sud-américain.

Mardi soir, un feu de peloton s'est fait entendre à Prescott. On présumait que c'était l'exécution des prisonniers patriotes, en vertu de la loi martiale.

Il paraît, d'après cela que si les patriotes ne sont pas secourus ou s'ils ne parviennent pas à se dégager bientôt ils seront tous exterminés. Il est plus que probable qu'ils périront tous.

Pas un seul homme du côté canadien ne s'est joint aux patriotes !

On lit en qui suit dans le Courrier de Montréal :

Quarante-deux prisonniers ont été amenés hier par le Princess Victoria, sous une escorte des grades, et le nombre des insurgés en prison s'élève maintenant à plus de 600. Nous espérons que l'on se prépare à disposer de ce ramas de traîtres ! Si l'on prend pour base la conduite envers eux, le principe de "justice aux coupables comme ceux dont être, il n'y a pas dans le nombre de ceux qui ont été pris en état de révolte un seul qui mérite pour peu qu'il sache distinguer sa main droite de sa main gauche, qui n'ait une parfaite connaissance de l'horrible iniquité de l'entreprise et qui par conséquent ne mérite d'être traité avec toute la sévérité des lois. Il ne convient d'admettre de la part de ceux dont le crime peut être prouvé, aucune excuse tendre sur une prétendue ignorance ou sur la compulsion.

Quel horrible langage dans la bouche d'un journaliste !

ENCORE LE MONOPOLE

La tentative faite par la banque des Etats-Unis d'accaparer tout le commerce du coton de ce pays, a produit des effets, que nous n'avions pas prévus, il est vrai, mais qui ne pouvaient échapper aux personnes qui sont, mieux que nous, au fait des petits détails du commerce et qui ont l'habitude des conséquences naturelles de certaines opérations de finances et de commerce. Les négociants du Mississipi, alarmés de la perte de leurs affaires dont la conduite de la banque des Etats-Unis, est